

**ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 22 avril 2014, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

<b>Nom de l'événement</b>	<b>Lieu(x) de réalisation</b>	<b>Date(s)</b>
Course à relais de l'école secondaire Saint-Laurent - édifice Emile-Legault (arrondissement de Saint-Laurent)	la piste piétonne le long des berges, à partir des limites de l'arrondissement de Verdun jusqu'à l'école secondaire Monseigneur-Richard, selon le parcours proposé	le samedi 26 avril 2014, à compter de 10 h
Demi-marathon de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII, dans le cadre du Défi Pierre Lavoie (3 <sup>e</sup> édition)	la piste piétonne le long des berges, à partir de l'école secondaire Monseigneur-Richard jusqu'aux limites de l'arrondissement de Verdun, selon le parcours proposé	le vendredi 2 mai 2014, à compter de 10 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public;

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 1<sup>er</sup> mai 2014

Caroline Fiset, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement